



Arrondissement de Pontarlier
Canton de Valdahon

CCAS de Valdahon

Date de convocation :
08 janvier 2024

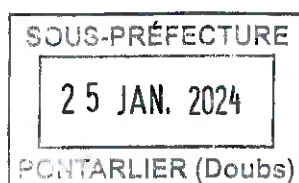
OBJET

ADHESION A UN
GROUPEMENT DE
COMMANDES PERMANENT
POUR L'ACHAT D'ENERGIES
ET LA FOURNITURE DE
SERVICES EN MATIERE
D'EFFICACITE ET
D'EXPLOITATION
ENERGETIQUE

Nombre de membres
en exercice : 15
présents : 10
votants : 11

DECISION

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0



Date d'affichage : 19/01/2024

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil d'Administration**

N° 24.06

Séance du 15 janvier 2023

Président de séance : Mme Sylvie LE HIR, présidente du CCAS.

Etaient présents : Mme LE HIR, Mme GUILLEUX, M ARNAL, Mme BRECHEMIER, Mme POURET, Mme LIME VIEILLE, Mme FERNIOT, M LAPOIRE, M KURT, M CASALE

Etaient absents : M DUMONT, M ANDREZ, M MANZONI, Mme VUILLEMIN, Mme CHABRIER

Secrétaire de séance : Mme Nelly BRECHEMIER

Procurations de vote : Mme CHABRIER/Mme POURET

Vu le Code de la commande publique et notamment ses article L 2113-6 et L 2123-7,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 331-1, L.441-1 et L.441.5,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté validé par délibération du Conseil Syndicale n° 081.CS.2023 du 26/06/2023 du coordonnateur, le Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN), ci-jointe en annexe,

Considérant que le Centre communal d'action sociale est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération n°18.35 du Conseil d'Administration du 12 novembre 2018.

Considérant que le groupement de commandes dont le centre communal d'action social est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de du centre communal d'action sociale d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- **D'autoriser** l'adhésion du centre communal d'action sociale en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement,
- **D'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte du centre communal d'action sociale et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **D'autoriser** le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à engager les

- dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- **D'intégrer** au groupement de commandes le point de livraison suivant : Résidence Autonomie 1 rue Denise Viennet,
- **De donner** mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire du Doubs pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
- **De donner** mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte du centre communal d'action sociale dans le cadre de la convention constitutive.

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme

La présidente du CCAS

Sylvie LE HIR

